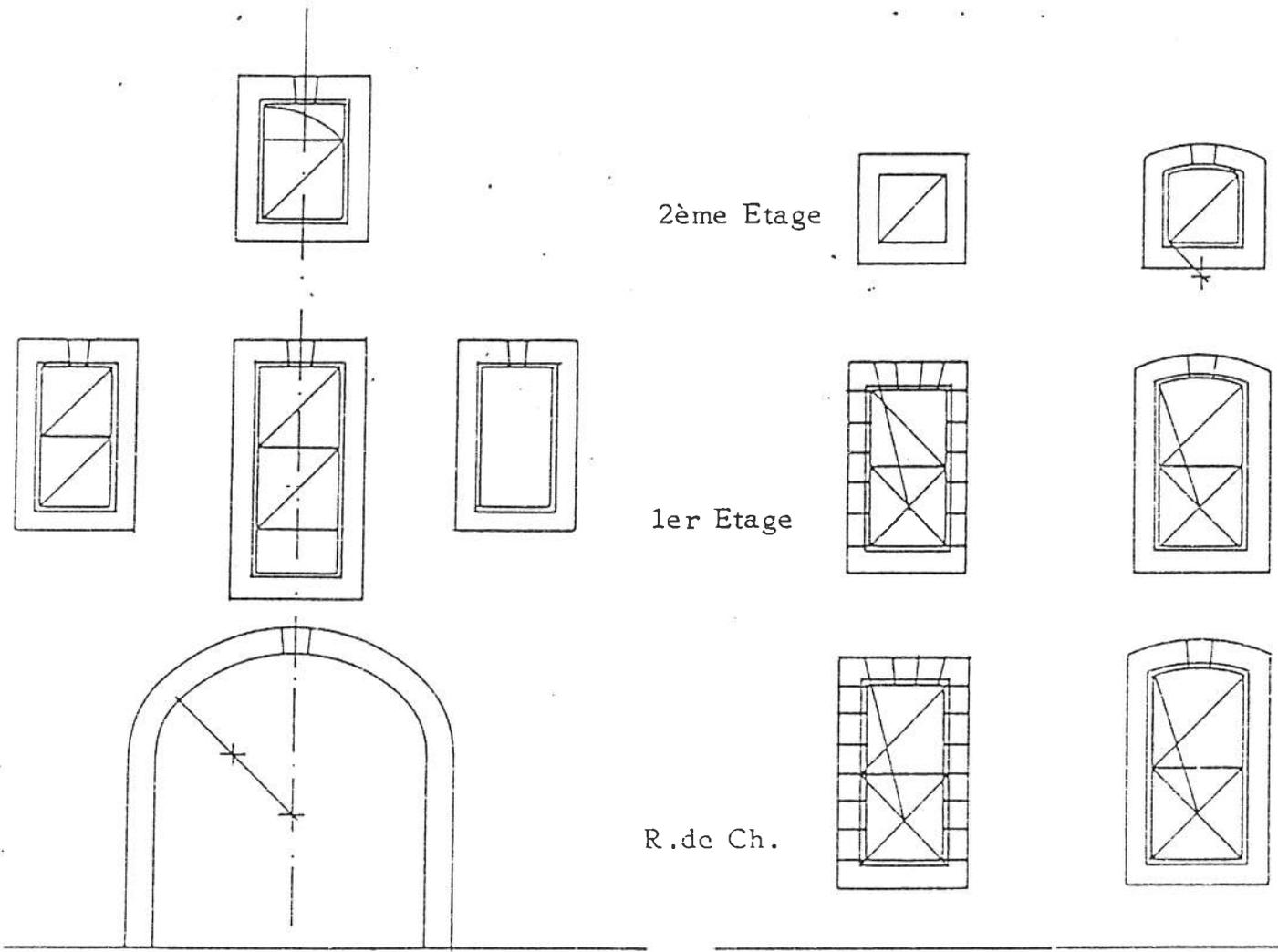


### 3.6 LES MENUISERIES ET FERRONNERIES

#### a/ Aspect général

Les dessins et photos ci-joints témoignent de l'existence de modèles que l'on peut prétendre spécifiques d'Alleins.



EXEMPLE DE PROPORTIONS DE FENETRES  
EXISTANT DANS LE VILLAGE

b/ Aspect réglementaire

Portes d'entrées existantes

- Portes anciennes moulurées

Ces portes sont à restaurer.

Traitement de finition :

Les vernis sont déconseillés pour leur aspect et leur mauvaise résistance aux agents atmosphériques en climat méditerranéen.

Elles seront peintes dans les couleurs traditionnelles. Se reporter à la palette de couleurs déposée en Mairie.

- Portes anciennes simples

Ces portes sont à restaurer.

Elles seront peintes dans les couleurs traditionnelles ou traitées aux imprégnants. Se reporter à la palette de couleurs.

Les vernis sont déconseillés.

Portes d'entrées créées

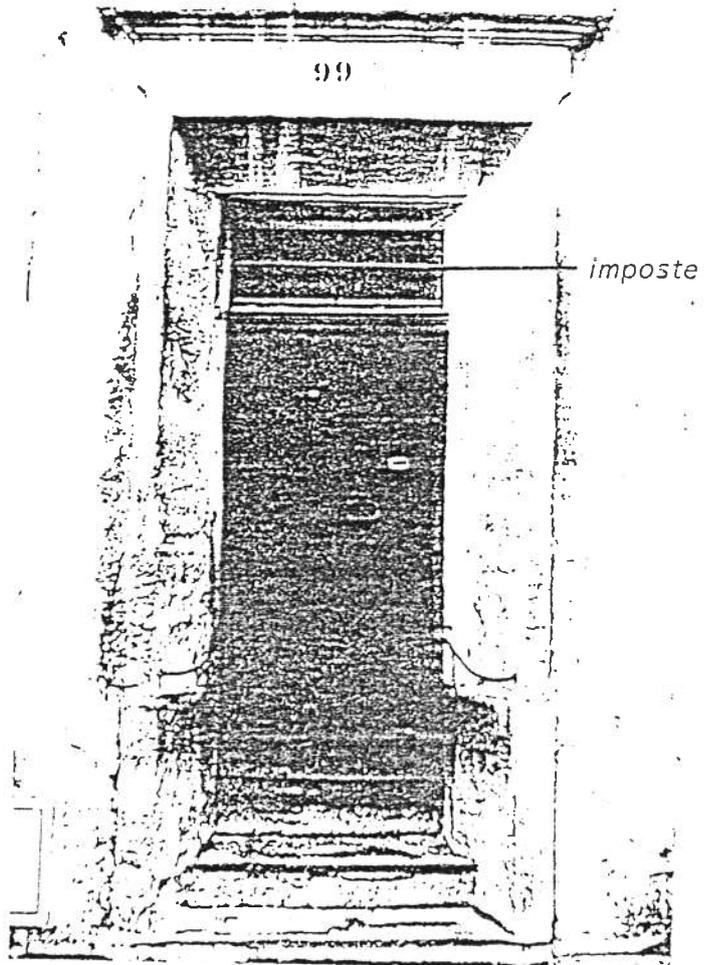
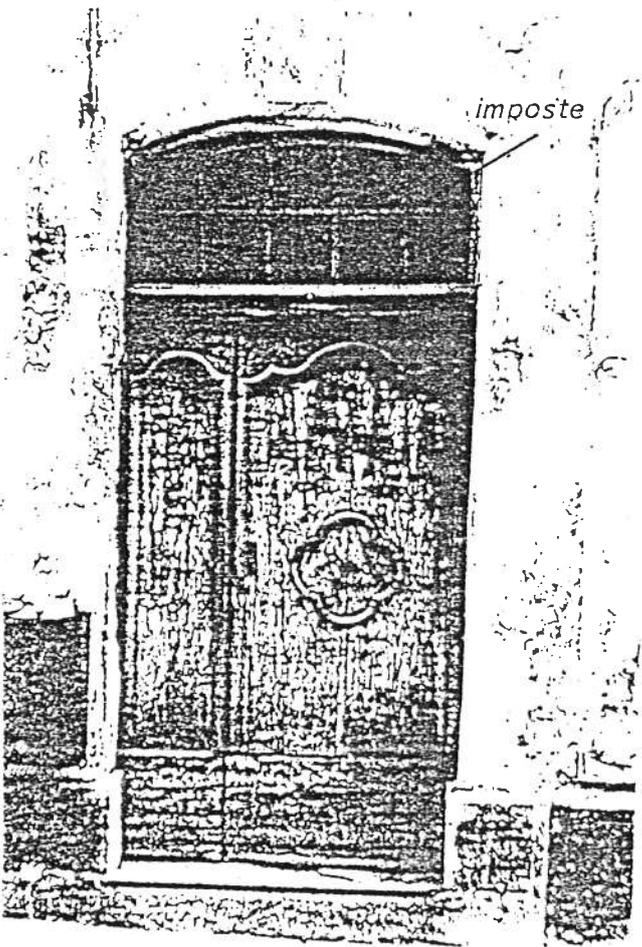
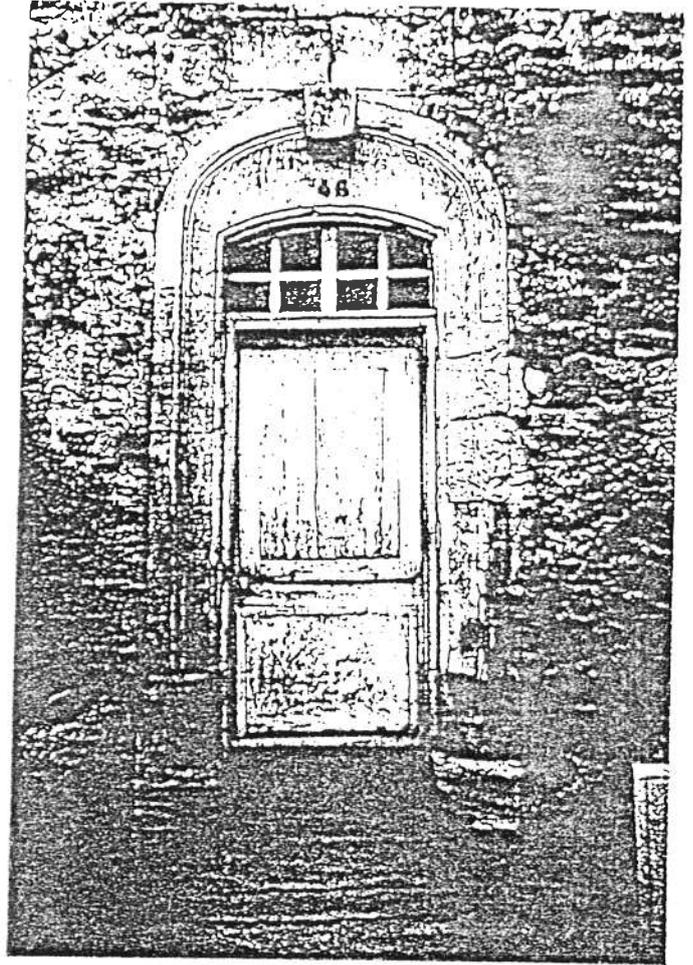
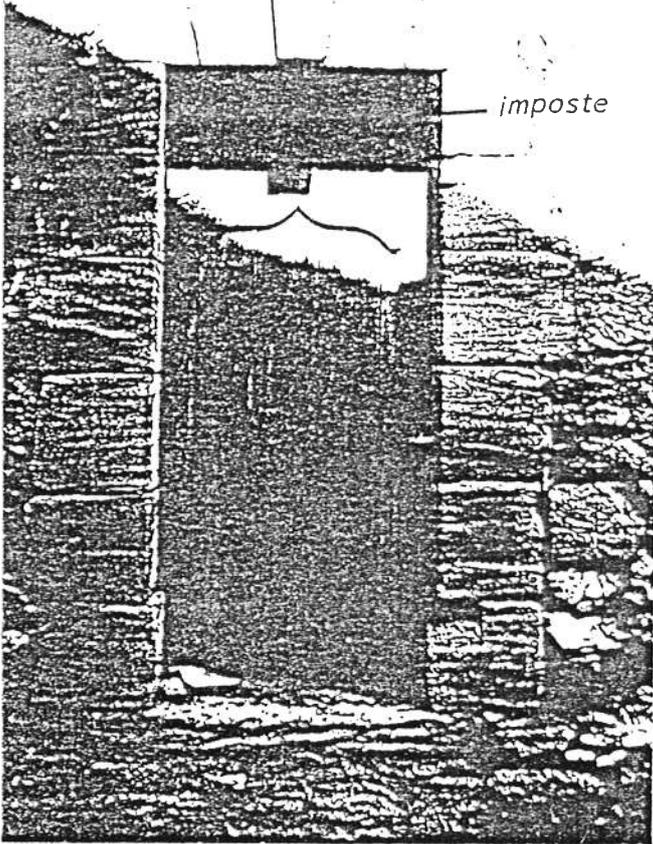
Elles pourront être à panneaux et moulures rapportées, à décoration simple ou recherchée. Plus simplement à double épaisseur de planches contrariées.

Le vitrage quand il est nécessaire sera placé au dessus des portes (voir photos), en imposte.

Finition comme indiquée ci-avant (portes anciennes simples).

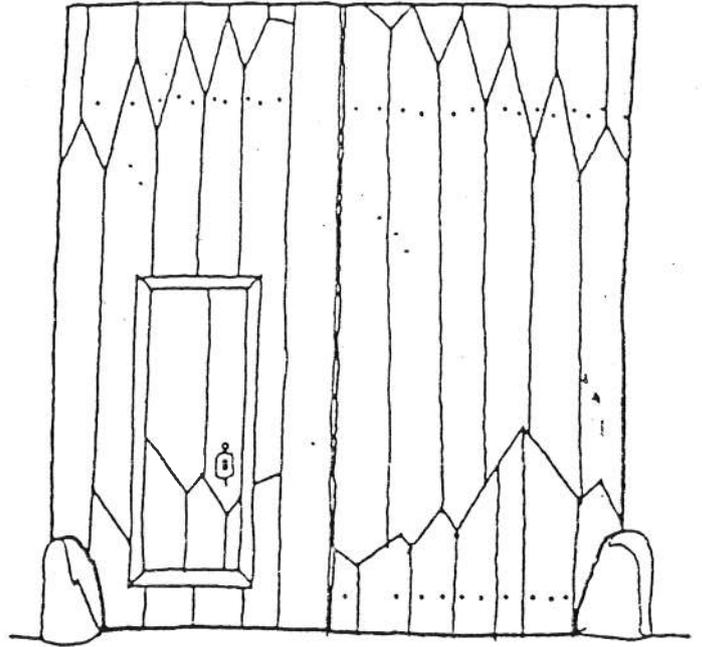
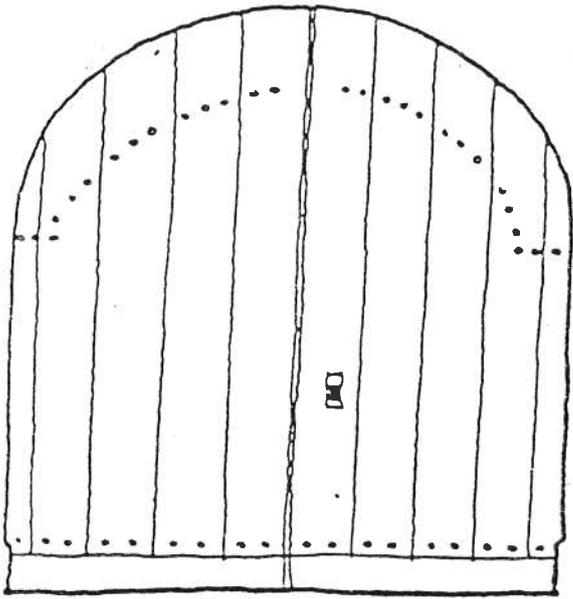
A proscrire : les vernis, les portes vitrées.

Portes anciennes à restaurer



Portes de remises existantes

Dans la mesure du possible, elles seront conservées, à rénover et à peindre dans les couleurs traditionnelles du village



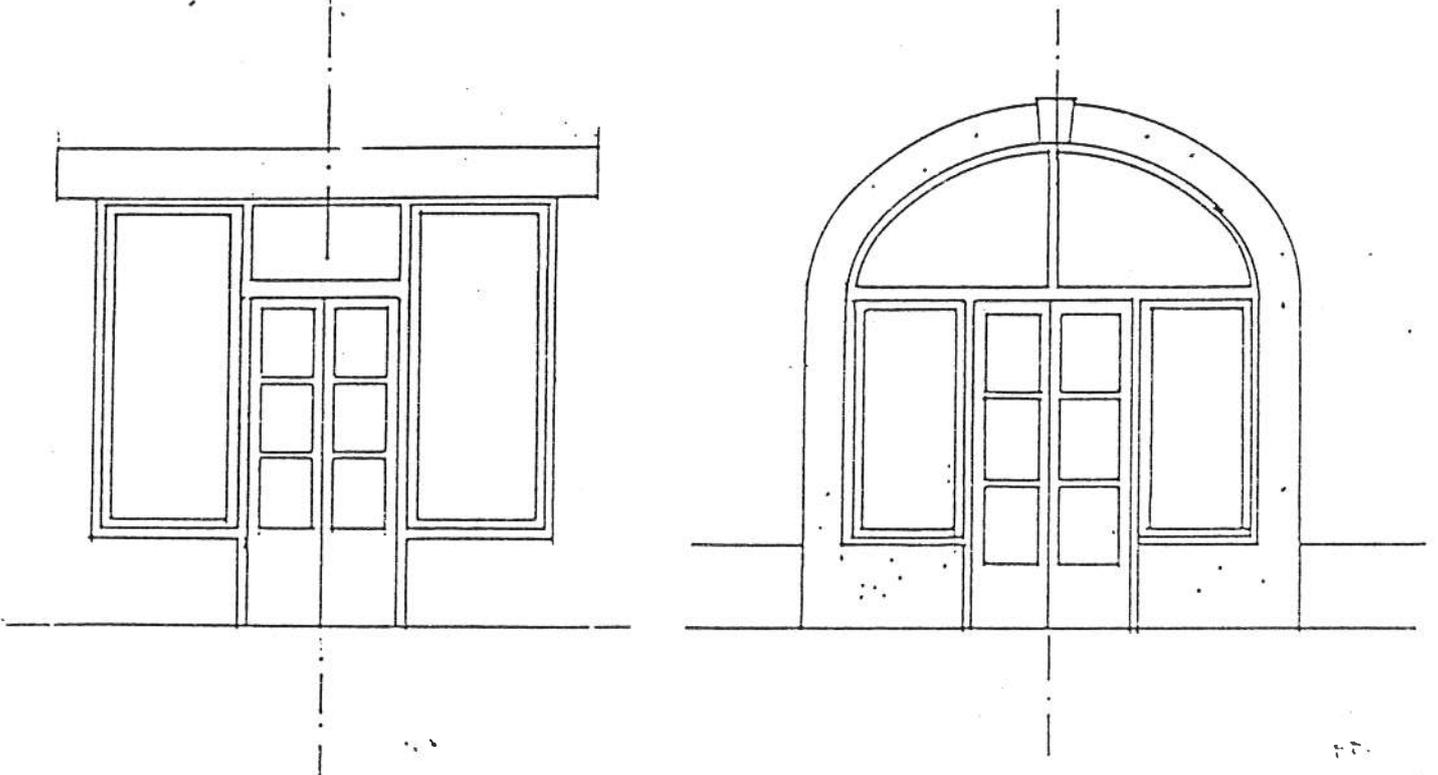
### Portes de remises existantes transformées

Ouvertures des remises récupérées en éclairage de pièces habitables.

Voir deux exemples ci-dessous, incorporation d'une porte-fenêtre centrale (porte-fenêtre à proportion et façon suivant celles existantes dans la façade).

Sont proscrits ; *notamment* :

- les portes de garages avec incorporation de hublots
- les tabliers alu laisser apparents
- les vernis.



### Les fenêtres et portes-fenêtres

#### - Existantes

À rénover.

A peindre dans les couleurs traditionnelles du village.

Sont proscrits : les vernis.

#### - Créées

Comprises dans une façade existante, leurs proportions reprendront les proportions de celles existantes.

Utilisation possible de menuiseries préfabriquées dans les types de celles retenues et annexées au présent document (voir 3.2).

Elles peuvent être à un seul verre, conseillé dans le cas de petites ouvertures et ouvertures moyennes, soit à vantail 3 carreaux.  
Traitement à peindre dans les couleurs traditionnelles du village.

Sont proscrits *notamment* les menuiseries à petits carreaux, les vernis. Les fenêtres d'une même construction devant être identiques afin de conserver l'homogénéité de la façade.

### Les volets

#### - Existants

Ils sont à deux épaisseurs de planches contrariées, d'un seul type dans le village (à pentures intérieures).

Ils sont à rénover.

A peindre dans les couleurs traditionnelles du village (voir 3.5 Couleur).

#### - Créés

Ils pourront être identiques à ceux existants.

Quand la façade l'exige :

- Volets repliables en tableaux ; dans ce cas les volets ne doivent plus compter dans la composition et seront peints dans les couleurs traditionnelles du village.

- Volets roulants (exceptionnellement)

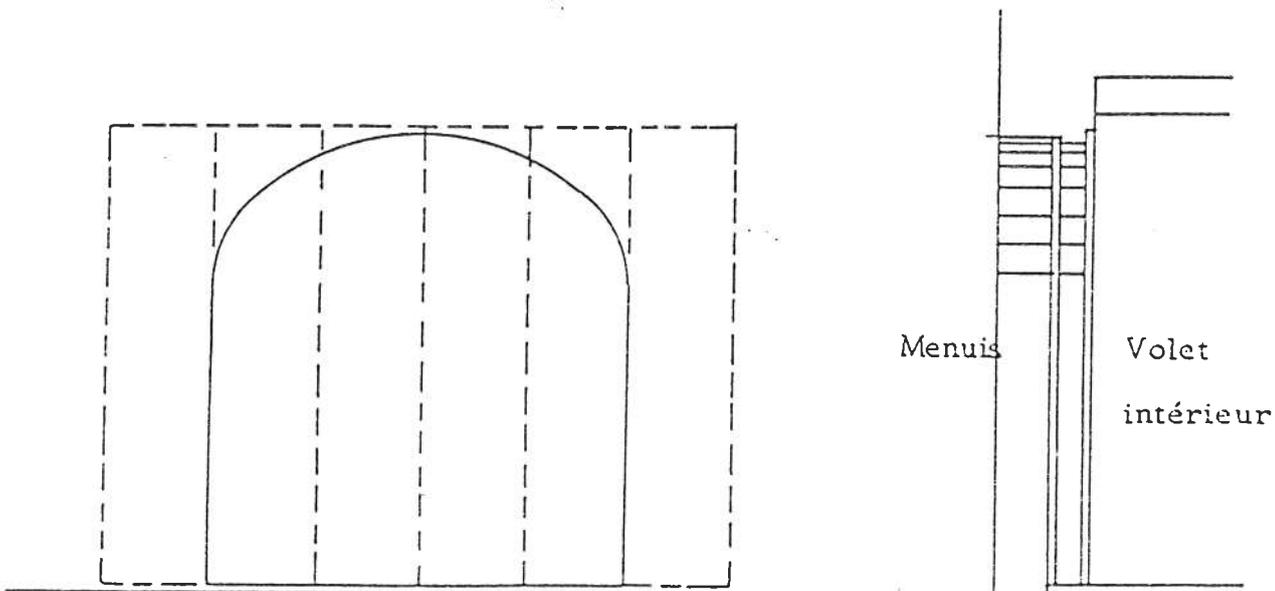
Sont proscrits , notamment :

- les volets métalliques
- les volets bois à barres et écharpes
- les traitements de finition au vernis.

### Fermeture des grandes ouvertures

Cas des ouvertures à rez de chaussée (anciennes remises)

- Volets pleins de facture identique à ceux des volets anciens, repliables en tableaux quand l'épaisseur du mur le permet (ouvertures rectangulaires) ;
- Par des panneaux pleins amovibles assimilables à la clôture des anciennes devantures de magasins (ouvertures rectangulaires et arcades) ;
- Protection par volets pleins intérieurs (ouvertures rectangulaires et arcades).



FERMETURE RECTANGULAIRE  
D'UNE ARCADE  
VOLETS PLEINS EN APPLIQUE

Traitement de finition : peint dans les tons des fermatures des remises du village

Sont proscrits, notamment :

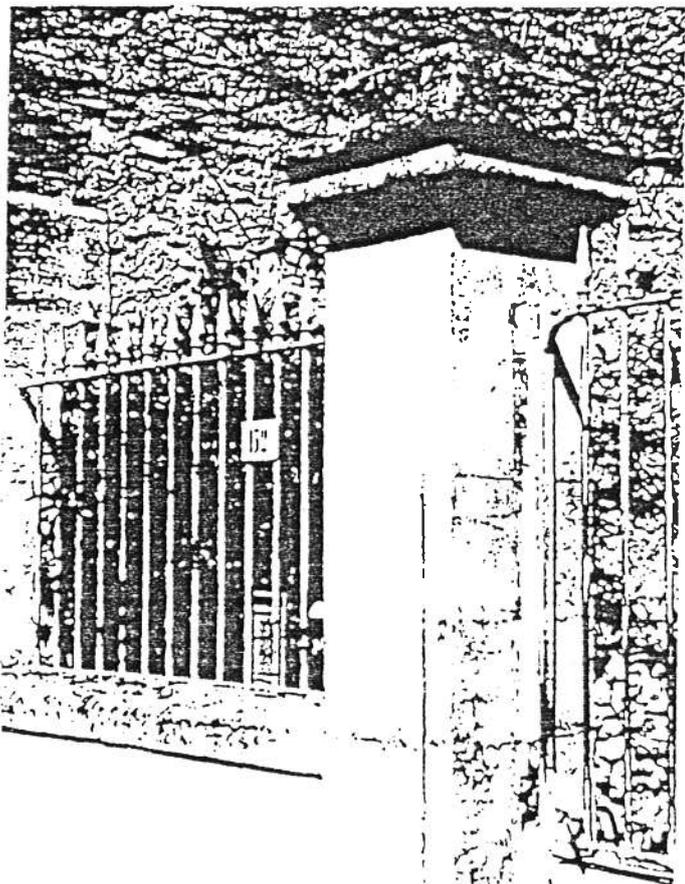
- les grilles métalliques,
- les volets métalliques repliables ou à enroulement.

#### Cas des ouvertures sous toiture (anciens séchoirs)

- En profondeur de loggias, volets bois de facture identique à celle des volets anciens, repliables en retour de murs.
- En épaisseur de murs, on évitera les volets.

Sont proscrits, notamment :

- les grilles métalliques,
- les volets métalliques
- les volets ne peuvent être rabattus en façade...



#### Grilles de clôtures, portails

##### - Existants

Ce sont en général de beaux ouvrages qui sont à conserver. A rénover, à peindre dans les tons du village

##### - Créés

. Métalliques : ils reprendront les épaisseurs et entrées des grilles existantes et peuvent être agrémentés de motifs décoratifs simples placés en frise.

. Bois : à planches verticales, de facture simple.

A peindre dans les tons du village

### Garde-corps des portes fenêtres et loggias

Ils sont rares dans le village.

Le caractère du village est donné par la répétition d'éléments identiques. Des modèles devront donc être dessinés et deviendront spécifiques au village.

Leur conception retiendront donc la plus grande attention.

Des exemples sont annexés au document.

Hauteurs : dans la mesure du respect des normes de sécurité, leur hauteur sera limitée par le relevé du seuil de la maçonnerie (ou garde-corps sur allège).

#### - Métalliques

Ils seront de facture simple, à barreaudages simples verticaux et pourront être agrémentés de motifs décoratifs simples placés en frise. Traitement de finition, à peindre dans les tons clairs

#### - Bois

De facture simple, à barreaudage vertical, de section fine (3,5 x 3,5) entre deux lisses, hautes et basses, de section plus large.

Traitement de finition, à peindre dans les tons clairs

Sont proscrits, notamment :

- les garde-corps à motifs compliqués
- les garde-corps à barreaux verticaux alternés droits et sinueux n'existant pas dans le village (dit provençal)
- les garde-corps à bombements (style andalou)
- les garde-corps en maçonnerie avec piliers et balustrades alternées.

### Escaliers extérieurs

De façon générale, les escaliers extérieurs devront reposer sur des murs d'échiffre en maçonnerie ou sur une voûte.

Le traitement des garde-corps répondra aux mêmes impératifs que ceux des loggias et portes-fenêtres.

### Grilles devant des ouvertures

Peu nombreuses dans le village, elles sont à éviter.

Sinon, elles seront traitées dans le même esprit que les garde-corps.

Sont proscrits, *notamment* :

- les grilles à motifs compliqués
- les grilles à barreaux verticaux alternés droits et sinueux (dit "provençaux")
- les grilles à bombement (style andalou).

### 3.7 LES COMMERCES DE LA RUE

#### a/ Aspect général

La séquence de rez de chaussée d'une rue est d'une grande importance visuelle puisqu'elle est perçue en tout premier lieu par le piéton comme une image prépondérante du cadre bâti.

C'est pourquoi au moment de créer un commerce ou de transformer une devanture de magasin, il faut avoir pour préoccupation primordiale de respecter l'ordonnance de l'ensemble de l'immeuble et de composer avec son architecture.

A chaque immeuble doit correspondre un aménagement particulier étudié en fonction de la façade d'ensemble.

Cette contrainte ne saurait être perçue comme nuisible à l'efficacité commerciale. De nombreux exemples au contraire ont prouvé qu'une installation commerciale trouve dans le respect d'une architecture ancienne un moyen sûr de se valoriser.

Lorsque chaque commerçant n'a d'autre idée que de se différencier de son voisin par des matériaux hétéroclites et des couleurs criardes, il en résulte en fait une impression de désordre et de laisser aller qui enlaidit la ville.

Pour une création ou la transformation de commerce existant, il est recommandé de ne pas arrêter le projet avant de connaître l'état exact de la structure ancienne. Il arrive souvent qu'un coffrage en place recouvre des éléments authentiques d'architecture (pilastre, moulures, chaîne d'angle etc...) qu'il pourra être intéressant de mettre en valeur.

Ces éléments, en effet, loin d'être un obstacle seront au contraire un précieux point d'appui pour composer un projet harmonieux et réussi et singulariser valablement la devanture.

Ceci est particulièrement important lorsqu'un même magasin occupe deux ou plusieurs immeubles mitoyens. Rien n'est plus enlaidissant que la présence d'un front continu de vitrines uniformes englobant plusieurs façades de caractères différents.

### Eclairage

Le même souci d'harmonie fait exclure les éclairages trop violents ou trop contrastés : le néon, les couleurs trop vives, les sources lumineuses intenses et exposées directement à la vue ne contribuent pas à l'entretien d'une bonne ambiance urbaine.

Il faut s'efforcer de dérober à la vue directe la source lumineuse en recourant à des systèmes de spots éclairant les inscriptions ou des éclairages placés entre le corps des caractères et le parement de la façade.

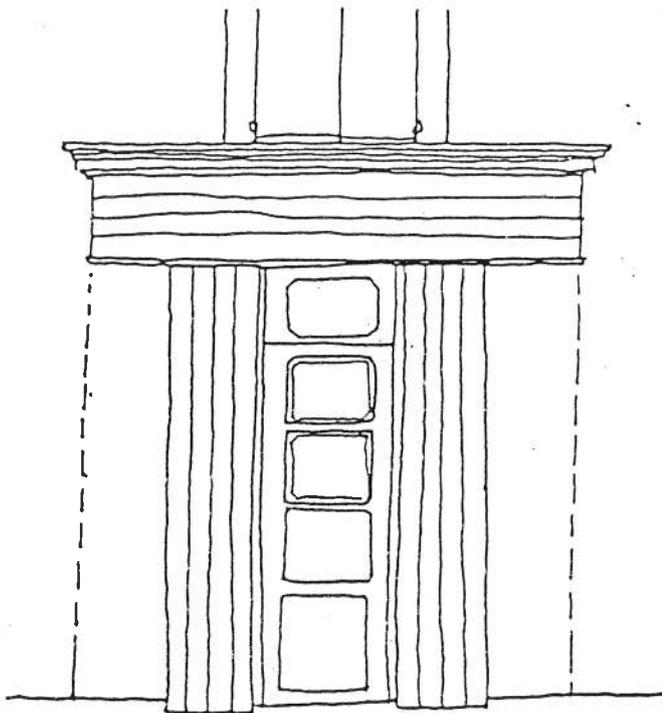
En règle plus générale la détermination de la position, des dimensions, et de l'éclairage des inscriptions commerciales et de l'enseigne d'un magasin donné devrait satisfaire une condition essentielle. Ne pas s'interposer dans le champ visuel du promeneur au point de lui rendre impossible ou même difficile, d'une part la vue des inscriptions et enseignes situées au-delà de ce magasin, d'autre part la vue des éléments de dessin architectural de la façade.

b/ Aspect réglementaire

Les devantures existantes

Il reste une devanture ancienne avec ensemble de volets repliables et fronton ; il serait souhaitable de garder cet exemple et s'en inspirer pour des créations nouvelles (rue de la République).

Un bon exemple de disposition d'ouvertures existe également dans la rue de la République (épicerie).



devanture menuisée  
Fronton et volets  
repliables - Rue de  
la République

Création ou transformation de commerce

En général le dessin de la devanture sera obtenu plutôt par la proportion des pleins et des vides, agrémenté de dessins d'enduit, de placage céramique et peinture en harmonie avec la façade concernée, plutôt que par l'utilisation de placage en pierre étrangère au village.

Il est recommandé de porter l'effort d'ornementation ou décoration sur la menuiserie (vitrine et accès).

Les percements devront rester à l'échelle du bâtiment.

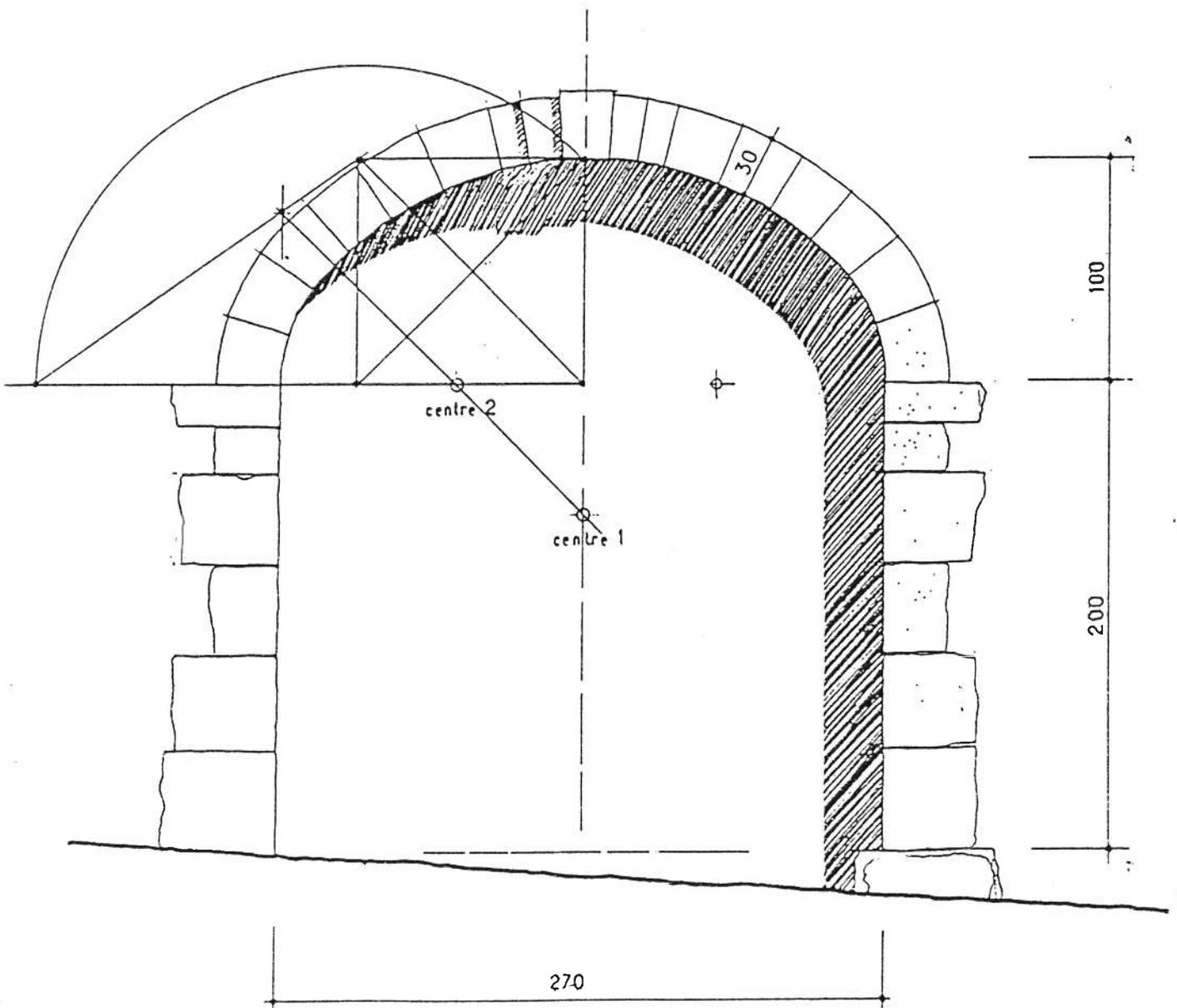
Les inscriptions et enseignes seront limitées et resteront discrètes.

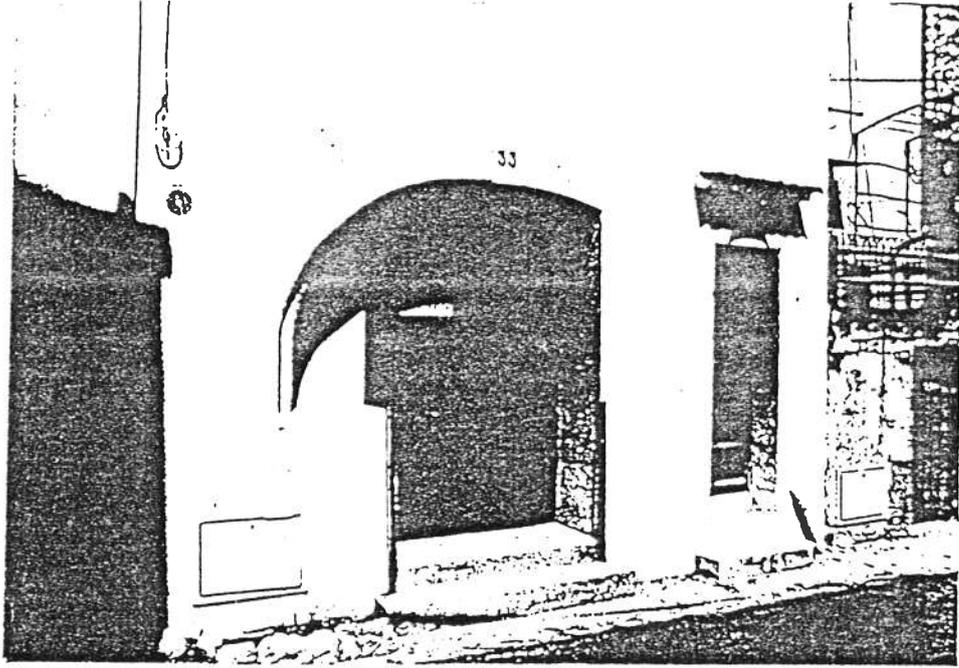
4 - ANNEXES

---

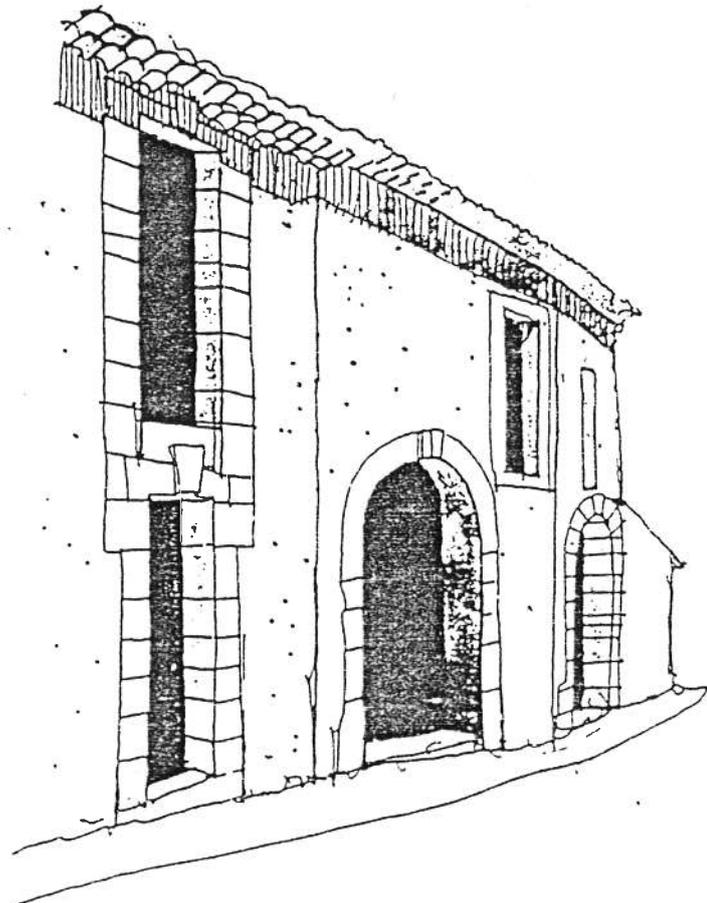
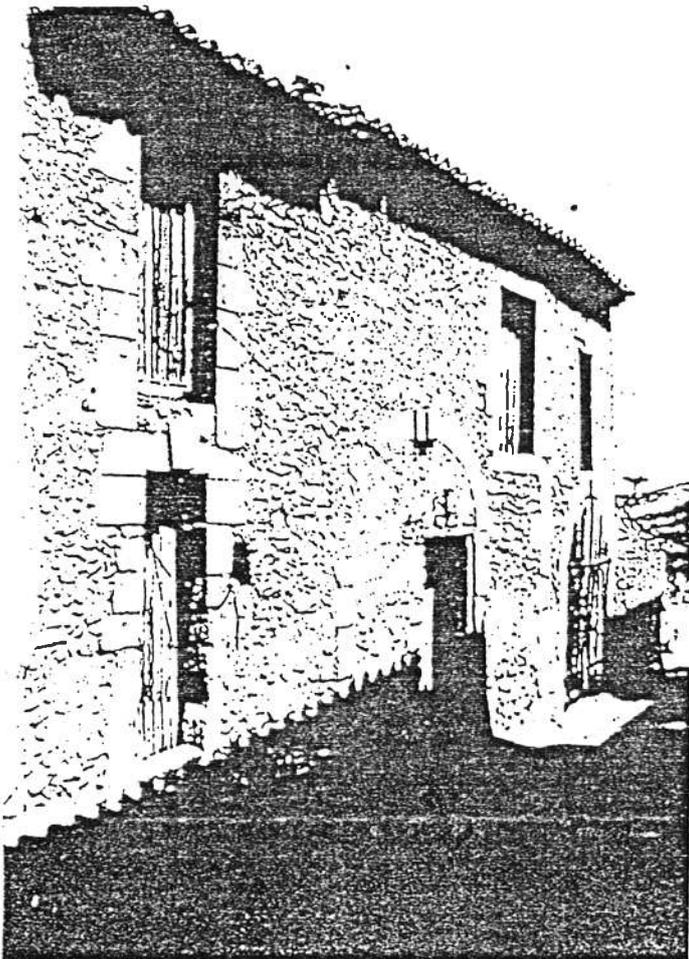
ANNEXE 1

ARCADE DU VILLAGE D'ALLEINS  
TRACE DIRECTEUR RETROUVE

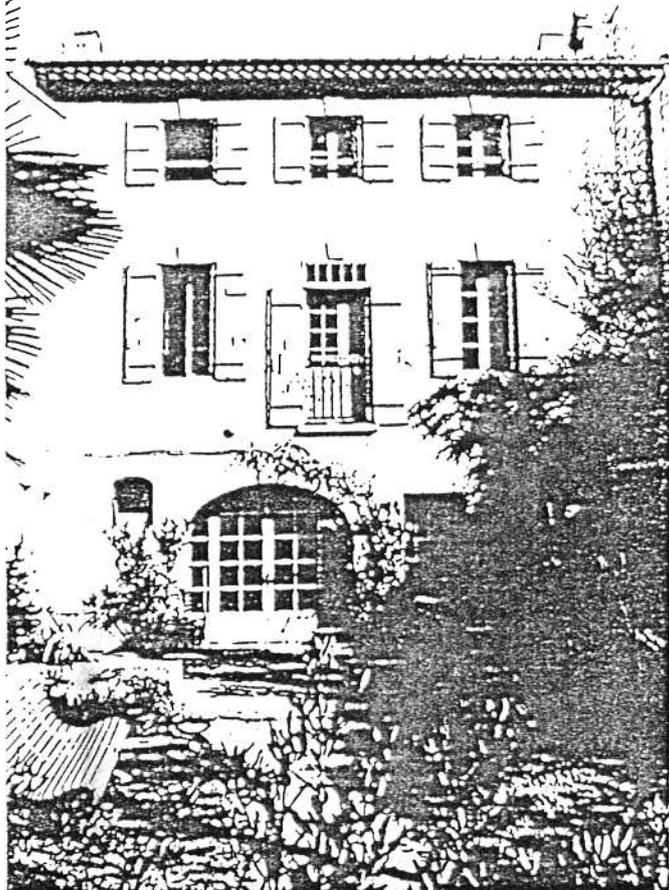




EXEMPLE D'UNE ARCADE DENATUREE



SIMULATION D'UNE ARCADE REDECOUVERTE

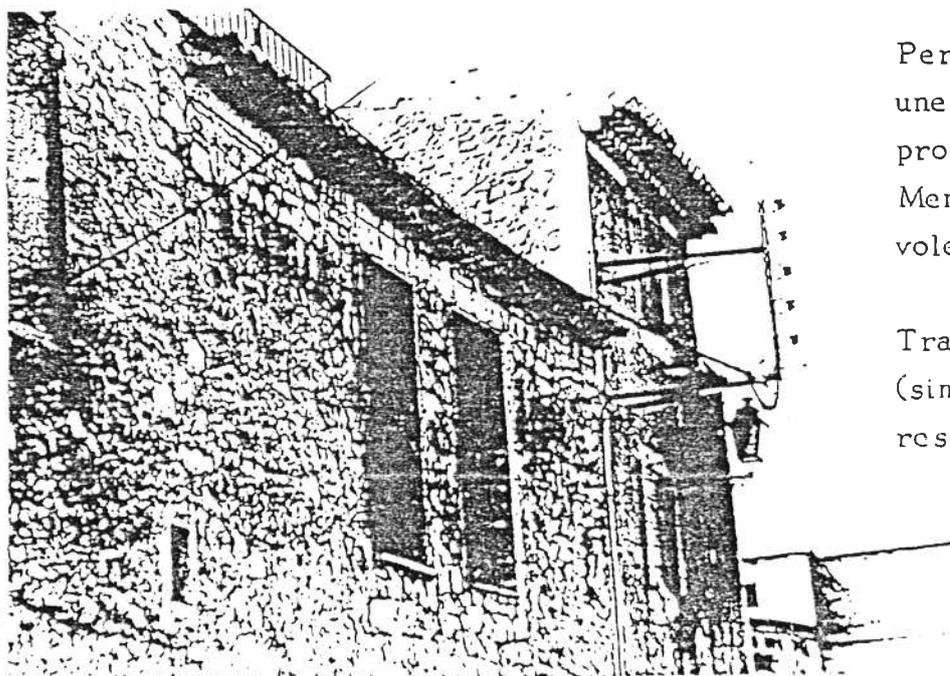


Rétablissement du percement  
paysan à rez-de-chaussée :  
dans une façade remaniée au 19e siècle



Parcelle en ruine récupérée en  
patio d'entrée  
La façade sur rue est conservée -  
Mise en évidence de la modénature

### TROIS EXEMPLES DE BONNES RENOVATIONS

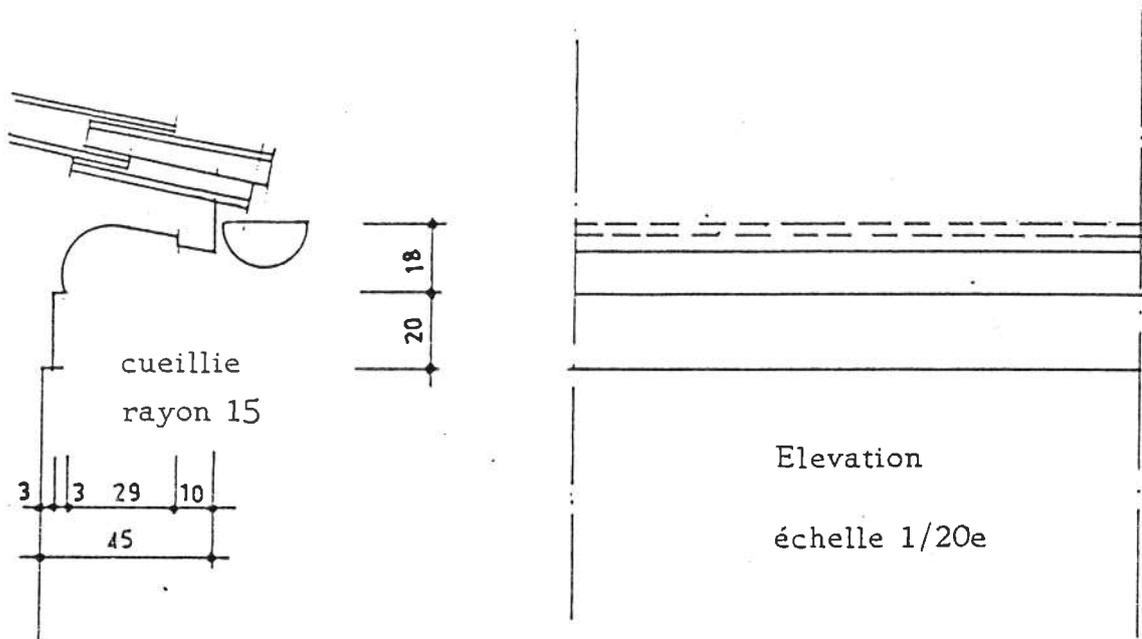


Percements harmonieux dans  
une façade ancienne. Ouvertures  
proportionnées jumelées.  
Menuiserie à un seul verre sans  
volet.

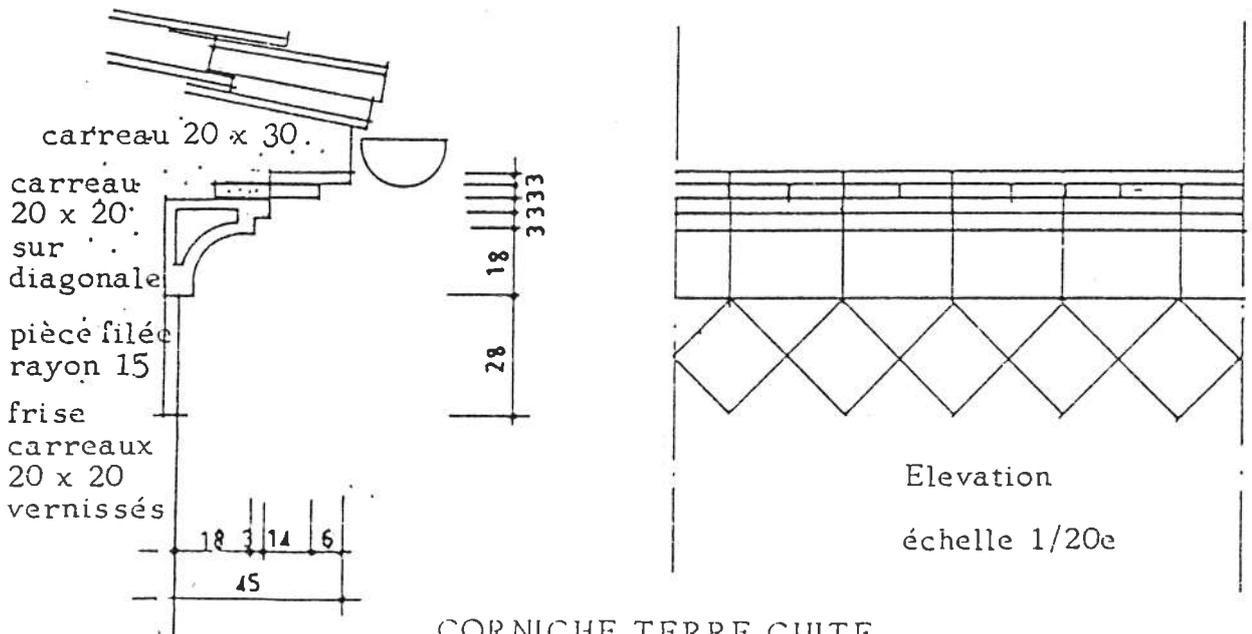
Traitement de la façade  
(simple rejointoiment)  
respectant l'ambiance de la rue.

ANNEXE 4

PROPOSITION POUR DEUX CORNICHES

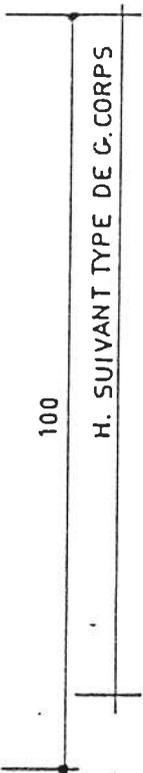
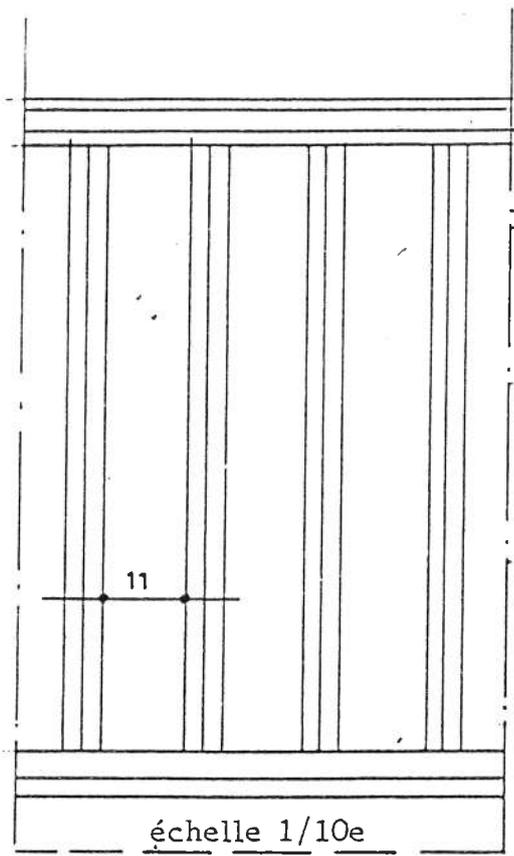


CORNICHE BETON  
finition badigeon à la chaux



CORNICHE TERRE CUITE  
en fond de moule

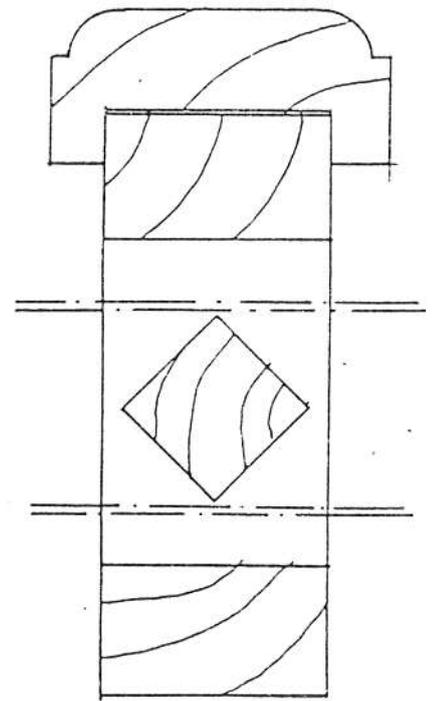
ANNEXE 5 - PROPOSITION POUR DEUX GARDE-CORPS



appui 40 x 90  
bois 35 x 60

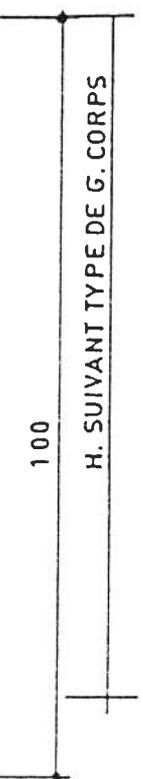
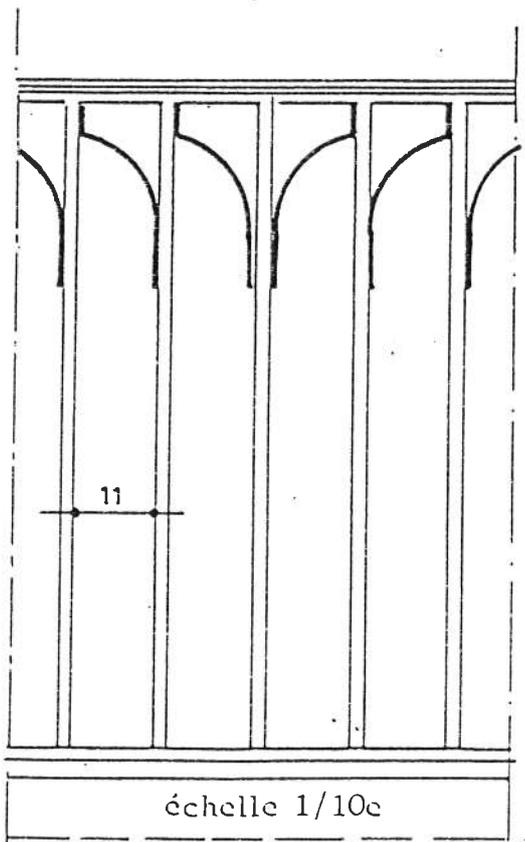
barreaudage  
bois 35 x 35  
sur la diagonale

lisse basse  
bois 35 x 60



profil 1/2 grandeur

GARDE-CORPS BOIS

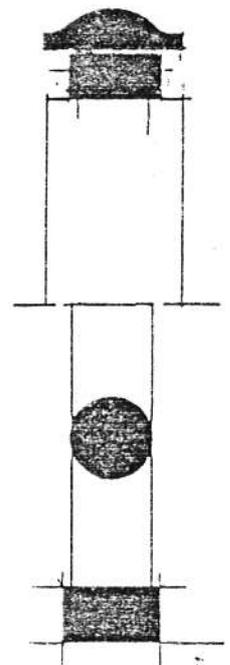


main courante  
profilé 40  
fer plat 8 x 25

motif  
fer plat 8 x 40

barreaudage  
fers ronds  $\varnothing$  20

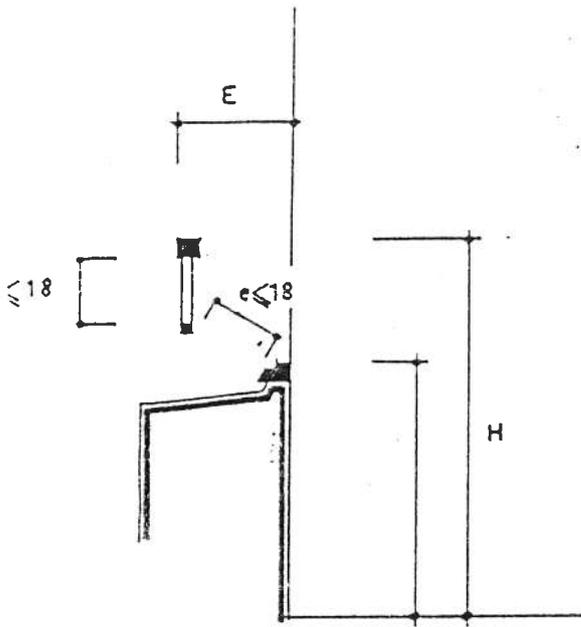
lisse basse  
fer plat 8 x 25



profil 1/2 grandeur

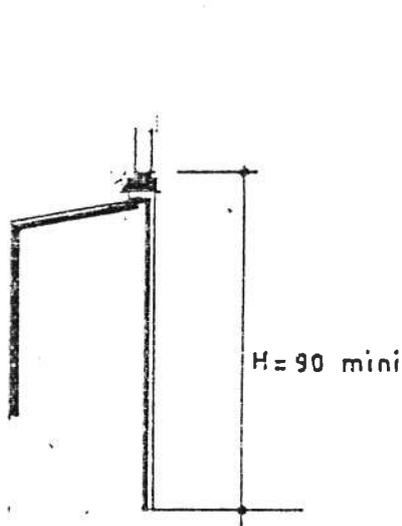
GARDE-CORPS METALLIQUE

ANNEXE 6

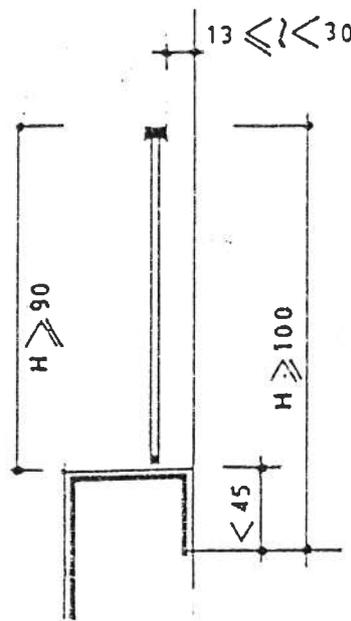


	Epaisseur E	Hauteur H
Garde-corps minces	$\leq 20$	100
Garde-corps épais	25	97,5
	30	95
	35	92,5
	40	90
	45	85
	50	80
	$\geq 60$	75
		70

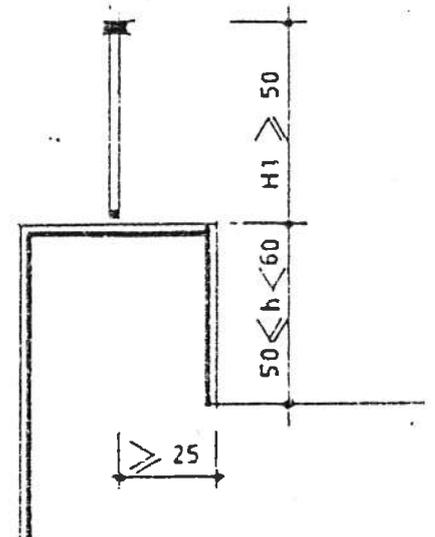
CAS DE BARRE D'APPUI décalée dans un mur épais



FENETRE ORDINAIRE



ZONE DE STATIONNEMENT PRÉCAIRE



ÉLÉMENT PERMETTANT L'AGENOUILLEMENT

PROTECTION DES BALCONS, TERRASSES ET BAIES  
EXTRAIT NF. 01.012